

Commune municipale de Péry-La Heutte

Suite à l'absence d'un employé pour un service civil de longue durée, ainsi qu'au départ à la retraite de la directrice actuelle, programmé en novembre 2021, la commune municipale de Péry-La Heutte met au concours un poste de

Collaborateur/collaboratrice à l'Ecole à journée continue

jusqu'aux vacances scolaires d'été 2021. Dès la rentrée scolaire d'août 2021, les tâches de direction de l'EJC seront reprises progressivement.

Taux d'occupation: 60 à 70%, à discuter.

Le poste ne peut pas être couplé avec l'annonce de recherche d'emploi du CAJ en raison d'incompatibilité avec les horaires.

Entrée en fonction le 1er janvier 2021 ou date à convenir

Missions :

Collaborer aux différents modules mis en place dans le cadre de l'EJC et ultérieurement assumer la direction de l'EJC, régler les tâches administratives et être impliqué de manière concrète dans tous les modules.

Ce poste requiert toutes les exigences demandées pour un poste de direction d'école, soit principalement: direction pédagogique, conduite du personnel, sens de l'organisation et de la communication, faculté de veiller au développement et à l'évaluation de la qualité.

Profil:

Etre au bénéfice d'une formation achevée en pédagogie ou en sociopédagogie, faire preuve de créativité, de flexibilité et de souplesse horaire. Etre en possession d'un bachelors en Travail social (HES) serait un atout supplémentaire.

Aptitude à travailler avec des enfants de 4 à 12 ans.

Compétence en gestion de groupes, conduite du personnel, sens de l'organisation et de la communication.

Faculté de veiller au développement et à l'évaluation de la qualité.

Capacité à travailler dans une petite équipe.

Sens de l'écoute, capacité d'adaptation, créativité et dynamisme.

Bonnes compétences rédactionnelles et connaissances des outils informatiques usuels.

La commune offre :

- Une infrastructure existante
- Une collaboration active avec les services communaux

La commune souhaite :

- Un extrait du casier judiciaire

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Mme Nadia Keller au tel. 079 720 99 04, durant les heures de bureau habituelles.

Votre offre de service, accompagnée des documents usuels, est à adresser avec la mention «Offre de services EJC» au Conseil municipal de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry ou à commune@pery-laheutte.ch jusqu'au 4 décembre 2020.